

Tarifs 2024 : coup de grâce et double peine

Avec un mois de retard, le ministère de la Santé vient enfin de rendre publics, par voie de presse et sans concertation avec les acteurs, les tarifs qui seront en vigueur en 2024 pour financer les établissements de santé publics et privés. **Les tarifs dévolus au secteur privé, sans tenir compte de l'inflation, sont hors sol et obèrent gravement notre capacité collective à accomplir nos missions de soin dans les mois qui viennent.**

Après une année 2023 déjà marquée par un sous-financement de l'inflation de 1,5 milliard d'euros et des **mesures discriminatoires** envers les professionnels de santé exerçant dans les établissements de santé privés, le message est clair : **les annonces gouvernementales parachèvent un plan d'économies drastique sur la santé, dans la droite ligne d'un Odam insincère.**

A rebours de ce qui avait été l'esprit de la crise sanitaire, à savoir de mobiliser l'ensemble des forces de santé et de leur apporter la même juste reconnaissance, **le gouvernement commet une faute politique en opposant les différents acteurs du système de santé. Non seulement la discrimination ne peut pas fonder une politique publique, mais surtout elle nuit gravement à la réponse aux besoins de soins des citoyens.**

Dans un contexte de dégradation économique déjà abyssale pour les établissements de santé, **l'insuffisance des tarifs annoncés relève du coup de grâce.** Plus de 50% des cliniques et hôpitaux privés - qui représentent 35% de l'activité hospitalière en France - vont être en déficit, avec les conséquences induites en matière d'accès aux soins pour les citoyens. **In fine, le coût pour notre société de ces décisions comptables à courte vue sera bien plus grand.**

Cette annonce inflige de surcroît **une double peine** pour les 1030 cliniques et hôpitaux privés, puisqu'elle comporte des tarifs différenciés, préférentiels pour l'hôpital public : +4.3% pour l'hôpital public et +0.3% pour les hôpitaux privés. Alors que toutes les données montrent le rôle indispensable du secteur privé, cette différenciation arbitraire témoigne **d'une rupture consommée et assumée** après une certaine cohérence de traitement entre public et privé lors de la crise du Covid.

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, plus de 2,5 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.

La campagne tarifaire 2024 signe ce retour d'un dogmatisme qui nie l'intérêt du patient. Elle est **en totale incohérence** avec les demandes qui nous sont faites par ailleurs, et auxquelles nous avons jusqu'ici toujours répondu, de nous inscrire dans une logique coopérative avec le secteur public.

Pour Lamine Gharbi, « *Ce que nous avons le plus redouté, se réalise comme un couperet et **sans concertation préalable ni écoute de nos alarmes** de la part des pouvoirs publics. Il faut le dire clairement : **affaiblir l'hôpital privé ne permettra pas que l'hôpital public aille mieux, mais au contraire portera préjudice à l'ensemble du système de santé.** La crise des urgences, alors que cela fait près de 10 ans que l'État verrouille les créations de services d'urgence dans le privé, en est un exemple marquant. L'injustice inédite décidée par les pouvoirs publics aura une conséquence directe : la mise en péril des soins qu'assure l'hôpital privé pour des millions de Français.* »

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, plus de 2,5 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.

Contact presse :

Nathalie JARRY, Directrice de la Communication
nathalie.jarry@fhp.fr
06 60 85 96 33